

RAPPORT INTER-ASSOCIATIF

**SUR LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS
AU PARC SOCIAL
DES MÉNAGES À FAIBLES RESSOURCES**

JUIN 2020



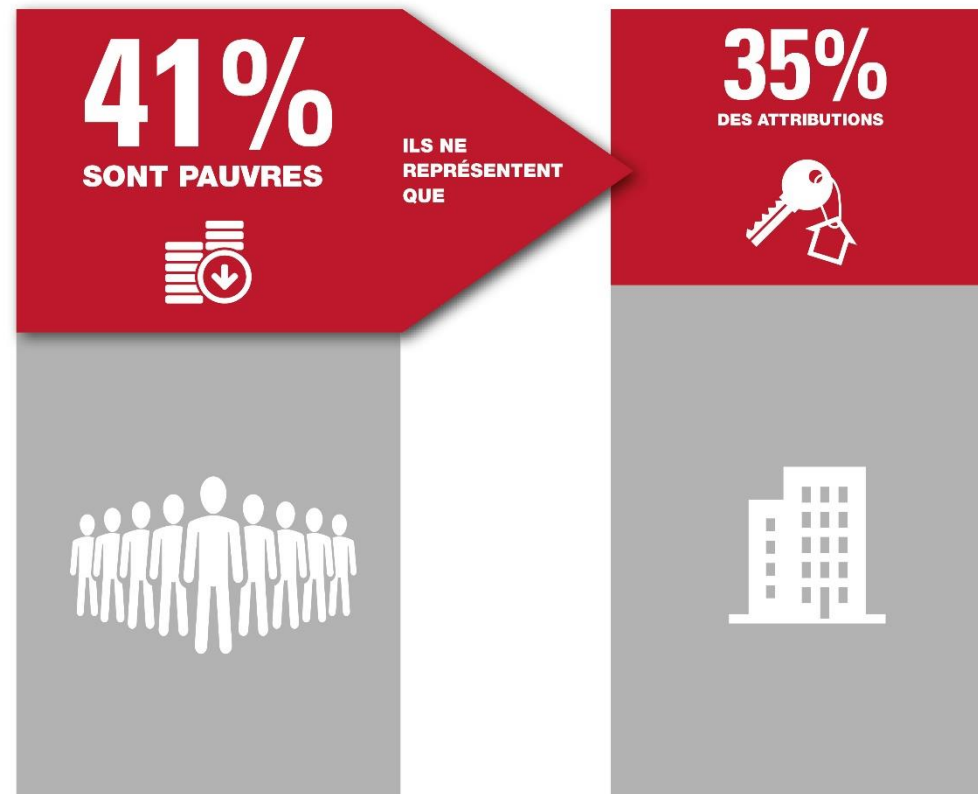
LOGEMENT SOCIAL



**PRÈS D'UN DEMANDEUR SUR DEUX
SE SITUE SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ,
SOIT**

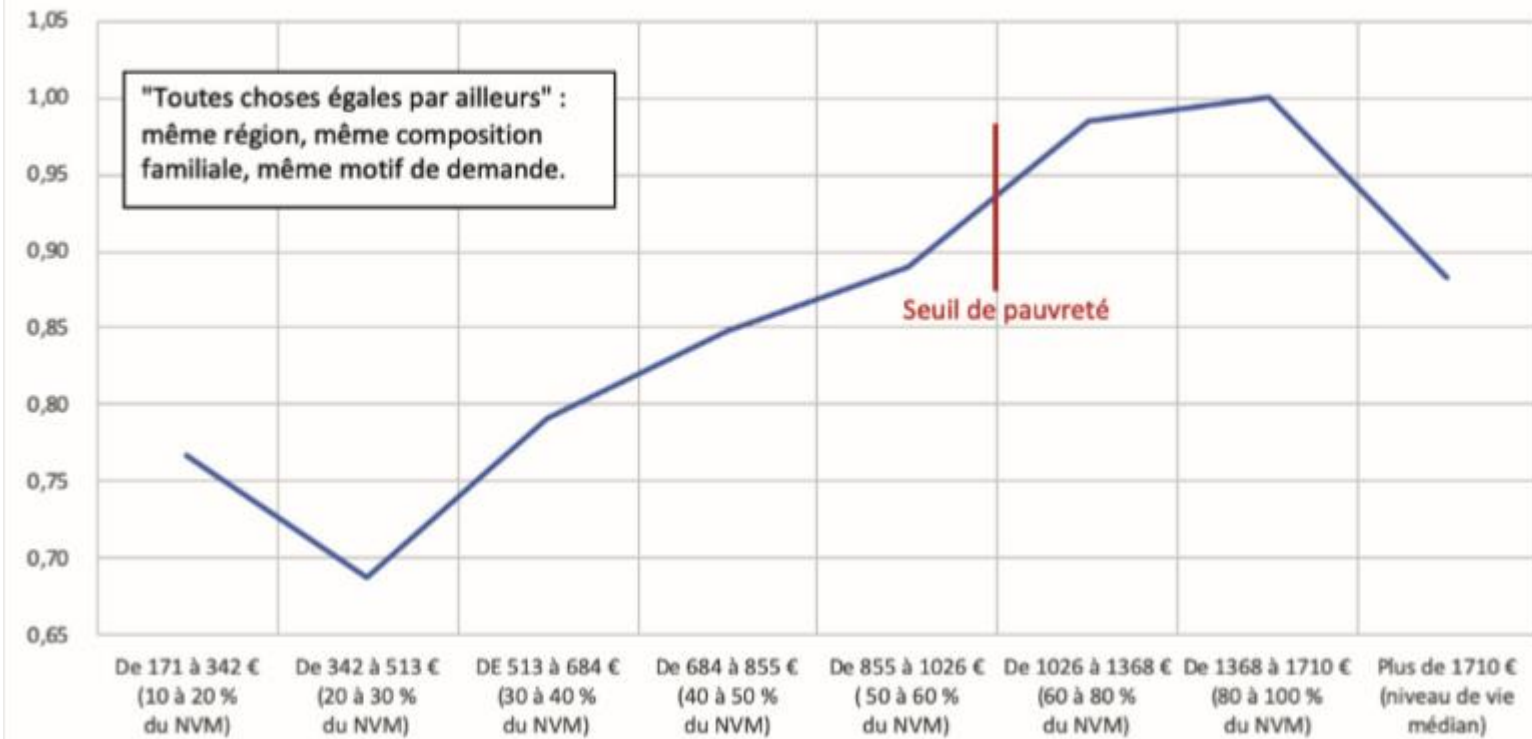
**1 000 000
DE DEMANDEURS PAUVRES**

LES DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX EN ZONE TENDUE



Les chances de succès de la demande augmentent lorsque les ressources des demandeurs augmentent

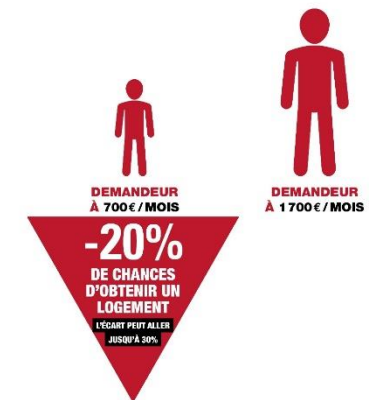
FIGURE 2. Rapports de probabilités d'obtenir un logement social selon le revenu mensuel/UC (hors APL/AL) du demandeur



NVM = niveau de vie médian.

Source des données : SNE - Attributions 2017 - France entière (y.c. DOM) - Calculs P. Madec

OBTENTION D'UN LOGEMENT SOCIAL



NATURE DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES DEMANDEURS PAUVRES AVANT LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DE LOGEMENT

MONTANT ET INSTABILITÉ DES RESSOURCES

RESSOURCES FAIBLES AVEC APL NULLE OU INSUFFISANTE

RESSOURCES DÉPENDANTES DU TITRE DE SÉJOUR

FAIBLES RESSOURCES UTILISÉES COMME PRÉTEXTE POUR MASQUER DES MOTIFS INAVOUABLES

INADÉQUATION DES RESSOURCES AU LOGEMENT ADÉQUAT

AUTRES DIFFICULTÉS NON LIÉES AUX RESSOURCES, MAIS LIÉES À LA PRÉCARITÉ DES MÉNAGES À FAIBLES RESSOURCES

DIFFICULTÉS LIÉES À UNE REVENDICATION DE LIBERTÉ DE CHOIX

LE PARCOURS DU COMBATTANT POUR LES DEMANDEURS PAUVRES AVANT LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DE LOGEMENT

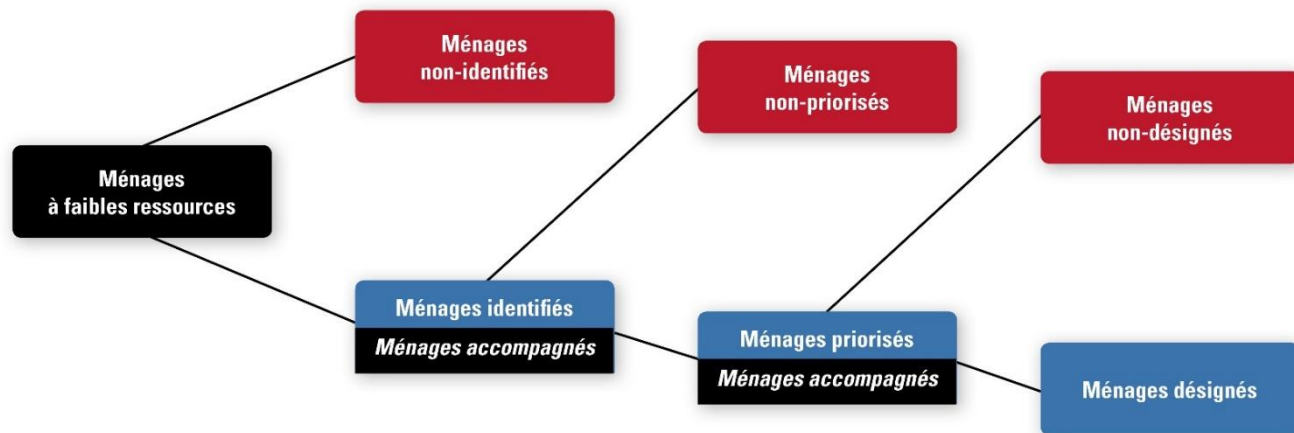
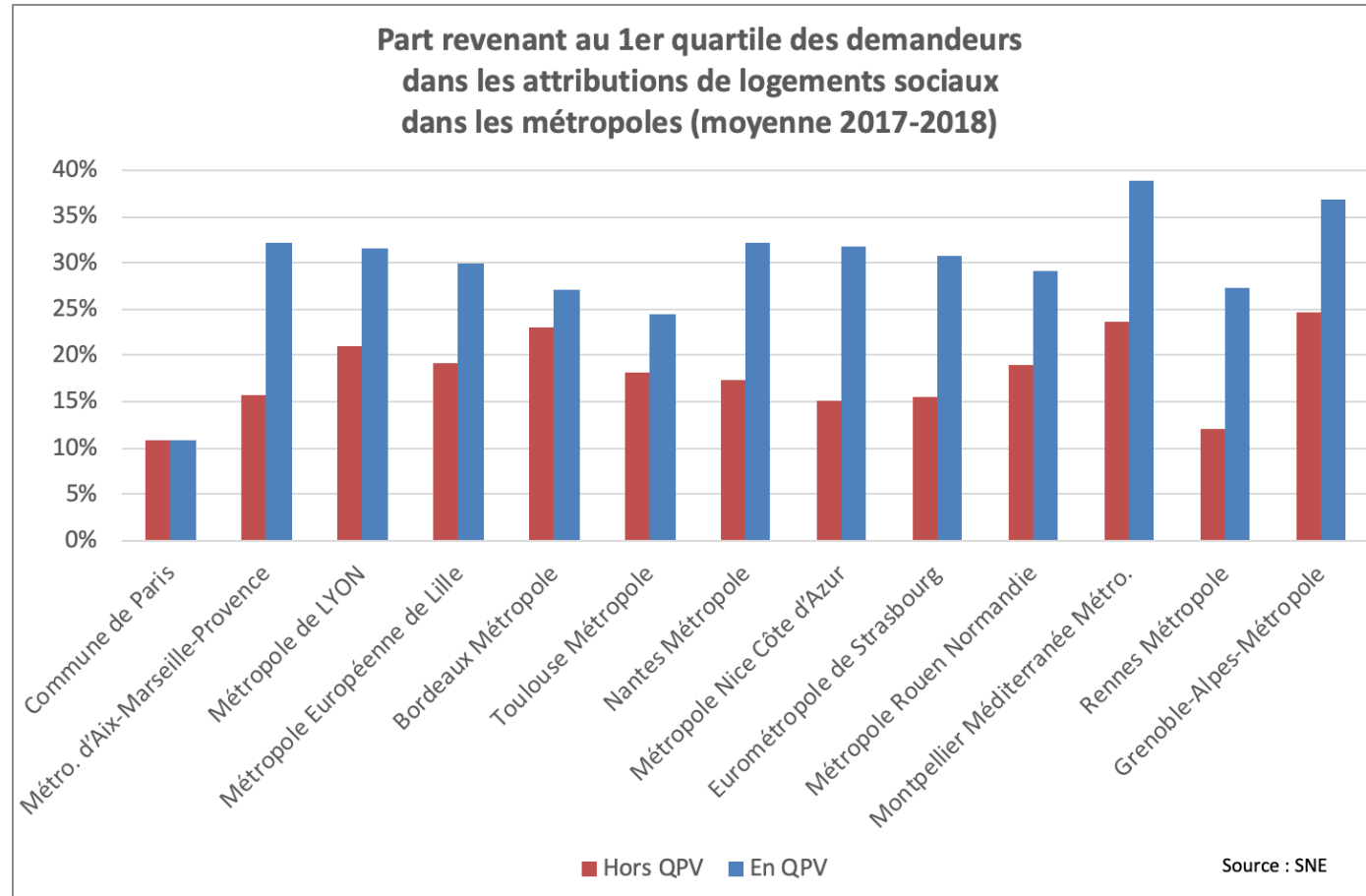


ILLUSTRATION : OFFRE ET DEMANDE DE LOGEMENTS SOCIAUX T3 EN MÉTROPOLÉ DE LYON

1300
MÉNAGES AU REVENU
MENSUEL COMPRIS
ENTRE 800 ET 1000 €

90
LOGEMENTS OFFERTS
À LOYER ACCESSIBLES
À CES MÉNAGES
ENTRE 200 ET 250 € / MOIS / HORS CHARGES / HORS APL

Une obligation légale d'attribution aux ménages pauvres qui n'est pas atteinte

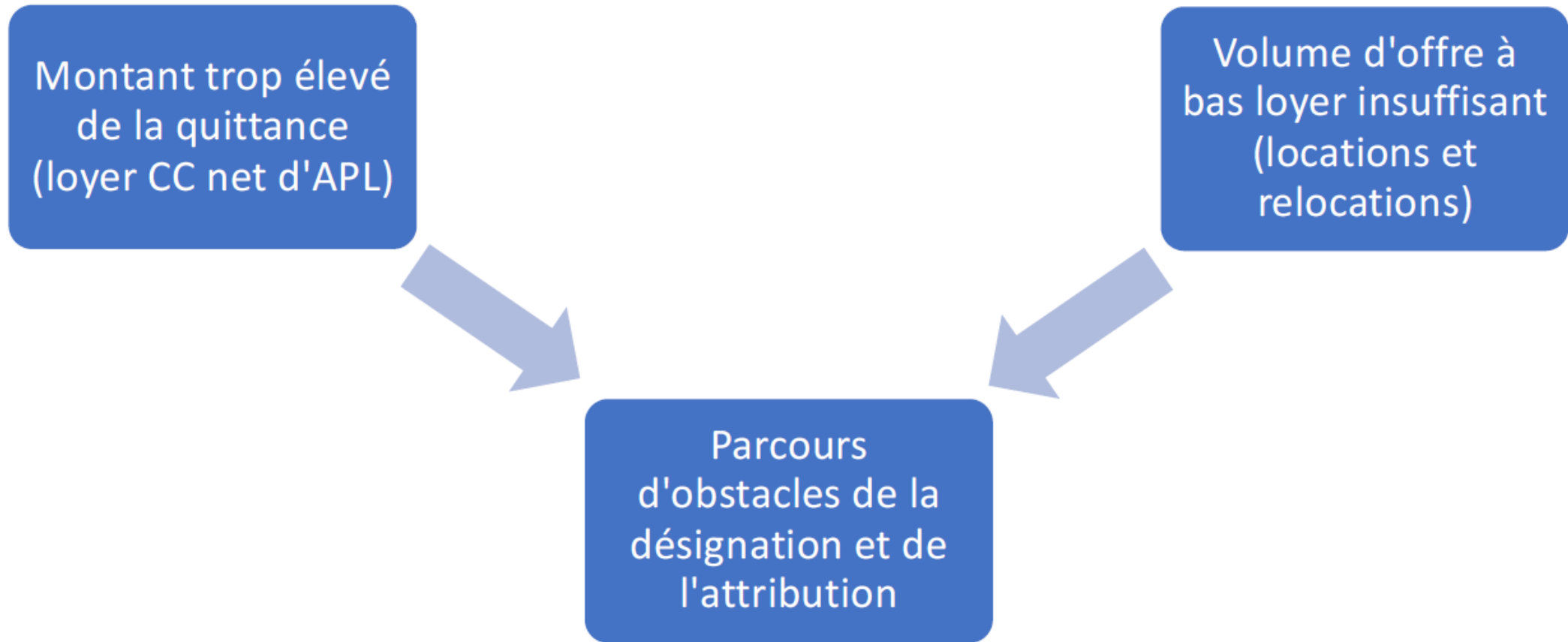


Les plus pauvres sont pénalisés en termes de délais d'accès au LS

« Plus le niveau de revenu annuel par unité de consommation est élevé, moins le ménage mettra de temps à obtenir un logement social »

Recherche menée par trois chercheurs (Bonnal, Boumahdi, Favard) en 2012 à partir de l'enquête Logement de l'INSEE (2006).

Les trois freins à l'accès des plus pauvres au logement social sont indissolublement liés



10 PROPOSITIONS

PLUS DE LOGEMENTS SOCIAUX, MAIS DES
LOGEMENTS ACCESSIBLES ET DES ATTRIBUTIONS
PLUS ÉQUILIBRÉES ET PLUS JUSTES

PLUS DE LOGEMENTS SOCIAUX

Proposition n°1 : développer et rééquilibrer l'offre de logement social en zone tendue

Proposition n°2 : doter l'État, les collectivités et les bailleurs sociaux des leviers urbanistiques, fonciers et financiers pour élaborer et mettre en œuvre une politique de logement social territorialisée

Proposition n°3 : financer chaque année 60 000 PLAI aux loyers inférieurs aux plafonds APL

Proposition n°4 : renforcer la mobilisation de la vacance et de l'offre privée à vocation sociale

MAIS DES LOGEMENTS ACCESSIBLES A TOUS

Proposition n°5 : agir sur les aides au logement, revaloriser les APL et maîtriser le coût des charges

Proposition n°6 : repenser de nouveaux modèles de loyers

ET DES ATTRIBUTIONS PLUS EQUILIBREES ET PLUS JUSTES

Proposition n°7 : accélérer le relogement des publics prioritaires

Proposition n°8 : Informer et accompagner les demandeurs en difficulté

Proposition n°9 : fiabiliser l'outil de gestion de la demande de logement social

Proposition n°10 : mobiliser le levier de la cotation